



A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal

Lausanne, le 9 janvier 2015  
T.17/50 - bv - Trx IdAff 183798 - IdDoc 855794

**Réponse à la résolution de Mme Elisabeth Müller adoptée par votre Conseil le 18 juin 2014 à la suite de l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet "Compostage-bio méthanisation, que fait notre Ville ?"**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 18 juin 2014, le Conseil communal, délibérant sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de Madame Elisabeth Müller, disant :

*"Le Conseil communal souhaite que les différents projets concernant la valorisation à court et à moyen terme des déchets végétaux lausannois soient examinés par la Commission permanente de politique régionale. »*

La Municipalité en a formellement pris acte le 19 juin 2014 et vous informe, conformément à l'art. 68 du Règlement du Conseil communal, qu'elle avisera la Commission permanente de politique régionale aussitôt que le dossier de la valorisation des déchets végétaux aura atteint un avancement suffisamment significatif.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Daniel Brélaz

La secrétaire adjointe :  
Sylvie Ecklin

**Municipalité de Lausanne**

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH-1002 Lausanne  
tél ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch